



— TERRE D'AVENIRS —

## RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2ème Commission de l'Éducation, jeunesse et sports,  
culture et tourisme

N° 2017-02-0013

SÉANCE DU 29 MAI 2017	<b>POLITIQUE : CULTURE, TOURISME ET ACTION EXTERIEURE</b>  <b>SECTEUR : Coopération décentralisée</b>
<b>TITRE : RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE D'ACTION INTERNATIONALE DU DEPARTEMENT</b>	
<b>RÉSUMÉ : Le rapport a pour objet de proposer le renouvellement de la politique d'action internationale du Département, visant à poursuivre l'ouverture sur le monde de l'Essonne, dans un objectif d'appui au développement durable et solidaire de ses partenaires mais aussi de promotion de son rayonnement et de son attractivité, et de soutien aux initiatives locales d'internationalisation.</b>	
<b>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</b>	
2017 : Chapitre 65, article 6574, fonction 041 : 36 475 €	
2018 : Chapitre 65, article 6574, fonction 041 : 15 738 €	
2019 : Chapitre 65, article 6574, fonction 041 : 15 737 €	

Ce rapport a été instruit par Mme CHRISTEL TSCHAEGLE (9519) / service de l'action internationale / Direction de la culture, du tourisme et de l'action internationale

N° Provisoire 37448



Le Conseil départemental de l'Essonne est engagé depuis de nombreuses années dans une politique publique d'action internationale. Tout d'abord axée sur la ligne directrice d'aider à faire ceux qui font, avec un accompagnement spécifique aux porteurs de projets essonniers, l'action internationale du Département s'est progressivement diversifiée avec le développement d'accords de coopération décentralisée, avec les Conseils de cercle de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel, au Mali, et la municipalité de Wuhan, en Chine.

L'internationalisation de l'Essonne est d'ores et déjà un fait : diasporas, entreprises, enseignement supérieur, tourisme, mobilité des jeunes, associations... structurent et construisent un territoire inscrit dans la mondialisation et impacté par ses effets positifs et négatifs. Dans un contexte de recomposition de la gouvernance mondiale, qui voit l'affirmation du rôle des collectivités territoriales, le Département doit apporter des réponses à ces enjeux en s'appuyant sur une politique d'action internationale ambitieuse, visant à poursuivre son ouverture sur le monde via la coopération décentralisée et le soutien aux initiatives locales. Cette action internationale renouvelée s'inscrit dans un cadre juridique conforté et sécurisé et en cohérence avec la politique extérieure de la France.

## **CONTEXTE**

Devenue une compétence à part entière des collectivités territoriales avec la loi Thiollière du 2 février 2007, l'action extérieure des collectivités territoriales a été renforcée et sécurisée par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014, dite loi Canfin. L'adoption en 2015 de la loi NOTRe n'impacte pas directement l'action internationale des collectivités territoriales. En effet, la suppression de la clause de compétence générale des Départements n'empêche pas ces derniers de mener des actions de coopération décentralisée dans tous les domaines, dès lors qu'une convention est signée. C'est le sens de l'article L1115-1 du code général des collectivités territoriales, selon lequel les collectivités peuvent « mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale », et ce quelles que soient leurs compétences propres.

Dans ce cadre, l'année 2016 a été consacrée à une réflexion sur l'évolution des objectifs et du périmètre de l'action internationale du Département de l'Essonne. Cette réflexion s'est nourrie en grande partie de temps de concertation auprès des acteurs et partenaires du secteur, qui ont permis de mieux identifier les atouts de la collectivité, les attentes à son égard et de définir les nouveaux axes stratégiques de la politique publique.

## **I - LE DEPARTEMENT POURSUIT SON ENGAGEMENT DANS LA COOPERATION DECENTRALISEE**

L'ouverture du Département de l'Essonne à l'international passe prioritairement par la coopération décentralisée, avec des partenariats historiques avec le Mali et la Chine, et s'inscrit dans un double objectif :

- appuyer le développement durable et solidaire des territoires dont sont issus de nombreux essonniers ;
- et favoriser l'attractivité et le rayonnement de l'Essonne.

La poursuite de cette politique de coopération décentralisée s'articule autour d'une double démarche de coopération à l'échelle institutionnelle et à l'échelle du territoire. Les partenariats de coopération décentralisée doivent se décliner autour des compétences partagées entre les collectivités, dans un objectif de développement de la performance publique, de part et d'autre. Ils doivent favoriser une large mobilisation des expertises des territoires et un partage des enjeux de développement local, dans un objectif d'innovation, de promotion mutuelle et d'expérimentation.

## 1- Appuyer le développement territorial durable et solidaire des partenaires

La population essonnienne est caractérisée par la présence en son sein de nombreuses diasporas issues de pays dits « en développement », en majorité d'origine algérienne, mais aussi marocaine, congolaise, tunisienne et malienne<sup>1</sup>.

Le Département souhaite affirmer, au travers de son action internationale, sa solidarité avec les territoires dont ces Essonniens sont issus. Cet engagement vise à appuyer le développement territorial durable et solidaire des partenaires, par des actions portant sur le renforcement des institutions, l'accompagnement à la décentralisation, l'amélioration des services publics, la création de ressources économiques et l'amélioration du potentiel fiscal des territoires, ainsi que l'adaptation aux effets du changement climatique, en cohérence avec les engagements de la France et de l'Europe en la matière. Cette action s'inscrit dans une démarche systématisée de mise en réseau des partenaires et de mutualisation des initiatives.

La coopération décentralisée entre le Conseil départemental de l'Essonne et les Conseils de cercle de Diéma, Nioro-du-Sahel et Douentza au Mali découle de cette logique.

Cette coopération historique, initiée en 1996 avec le Conseil de cercle de Douentza, s'est élargie en 2009 aux Conseils de cercle de Diéma et Nioro-du-Sahel avec la création du réseau Essonne, Diéma, Douentza, Nioro-du-Sahel (EDDN). Ce réseau, qui regroupe en son sein huit communes (Limours, les Molières, Chilly-Mazarin, Marolles en Hurepoix, Breux-Jouy, Saint-Yon, Cerny et Saint-Chéron) et huit associations essonniennes (Essonne Sahel, Ajukoby, Comité de jumelage de Limours - les Molières, Transaide Draveil, Comité de jumelage de Chilly-Mazarin, Les amis du jumelage de Marolles en Hurepoix, Leïdimen et Aïgouma), la Région Ile-de-France, les trois Conseils de cercle, neuf communes et trois intercollectivités au Mali, a pour objectif de mettre en cohérence, renforcer et pérenniser les activités de coopération conduites sur les territoires maliens et essonniens.

Initiative singulière dans le contexte de la coopération franco-malienne, le réseau EDDN a permis, depuis 2009, au Département et à ses partenaires de conduire des actions de qualité, inscrites dans la durée malgré un contexte sécuritaire difficile au Mali. Le réseau et sa coopération sont aujourd'hui unanimement reconnus par les institutions françaises et maliennes pour leur pertinence et leur efficacité.

Suite à une évaluation conduite en 2015, qui a montré un impact positif des programmes du réseau EDDN en matière de services rendus à la population mais aussi en termes de mobilisation des ressources, de gestion communale et d'adhésion des populations aux politiques publiques menées, une réflexion a été conduite en 2016 au sein du réseau afin de travailler sur ses limites, en termes d'articulation entre les différents niveaux de collectivités, de suivi-évaluation mais aussi de fonctionnement et d'ancrage territorial, notamment en Essonne.

Ce temps de réflexion a permis au réseau EDDN de redéfinir ses objectifs pour un nouveau programme sur la période 2016-2018 et d'identifier des axes d'amélioration de sa gouvernance et de son fonctionnement.

Il est donc proposé à l'Assemblée départementale de poursuivre la coopération décentralisée entre le Conseil départemental de l'Essonne et les Conseils de cercle de Douentza, Diéma et Nioro-du-Sahel dans le cadre du réseau EDDN et avec les objectifs suivants :

- renforcer la gouvernance et l'animation du réseau EDDN et l'ouvrir à de nouveaux acteurs ;
- œuvrer à l'amélioration de l'articulation des actions des différents niveaux de collectivités au Mali en vue d'une stratégie concertée de développement territorial ;

<sup>1</sup> Selon les sources INSEE 2010, la population essonnienne compte 0,98 % de personnes nées en Algérie, 0,73 % nées au Maroc, 0,45 % nées au Congo, 0,41 % nées en Tunisie et 0,37 % nées au Mali.

- favoriser le développement concerté des services de proximité en milieu rural ;
- renforcer les liens avec la société civile, mobiliser et soutenir les expertises locales.

Le nouveau protocole de coopération quadripartite 2017-2019 entre le Département de l'Essonne et les Conseils de cercles de Diéma, Douentza et Niéro-du-Sahel a été voté lors de l'Assemblée départementale du 30 janvier 2017 et signé à Bamako, par la Vice-présidente en charge de l'action extérieure Madame Aurélie Gros, le 6 mars 2017.

La signature ultérieure d'un autre partenariat de coopération décentralisée, lié à la présence d'une forte diaspora sur le territoire essonnien et sur le même modèle que celui développé de longue date avec le Mali, reste une possibilité ouverte qui sera soumise, le cas échéant, à un nouveau vote de l'Assemblée départementale.

## **2- Favoriser l'attractivité et le rayonnement du territoire**

L'action internationale du Département doit, grâce aux partenariats de coopération décentralisée, valoriser l'identité, l'histoire, les atouts de l'Essonne en vue de renforcer son attractivité et d'œuvrer au rayonnement et à la reconnaissance du territoire, à sa notoriété, son influence, sa singularité. Ces partenariats sont une opportunité pour communiquer sur les filières d'excellence et favoriser l'exportation des expertises essonniennes.

Le partenariat entre le Département de l'Essonne et la municipalité de Wuhan participe à cette dynamique.

Initié dès les années quatre-vingt par des échanges universitaires, et notamment la conclusion d'accords entre l'Université Paris Sud et l'Université de Wuhan, les liens entre les deux territoires se sont concrétisés en 2007 par la signature d'une première déclaration d'intention de coopération décentralisée entre les deux collectivités, puis, en 2012, par la signature d'un protocole de jumelage et en 2014, d'un plan d'action du jumelage pour la période 2015-2017.

Ce partenariat s'est développé en prenant appui sur les points de convergence en matière de développement des deux territoires. Des échanges ont été conduits, dans le secteur du développement économique, autour des biotechnologies, de l'optique, des technologies de l'information et de la communication, mais aussi, depuis 2011 et le lancement du projet de ville durable franco-chinoise dans le district de Caidian, autour du développement durable. La coopération universitaire, historique, s'est enrichie en 2016 d'un nouveau partenariat entre l'Université d'Evry-Val d'Essonne et la Huazhong University of Science and Technology (HUST) dans le domaine des sciences de la vie. Noyau dur de la coopération, les rencontres entre Essonnien et Wuhanais autour de la culture et de l'éducation ont permis de maintenir le lien d'amitié qui unit les deux territoires.

Depuis 2011, l'Essonne a ouvert un bureau de représentation à Wuhan qui a permis une connaissance affinée du contexte local, facilité l'accès aux institutions et acteurs chinois de la coopération, et favorisé les synergies dans le respect des orientations de l'action internationale du Département de l'Essonne.

Le bilan de ces multiples échanges et les attentes respectives des deux collectivités sont partagés dans un nouveau plan d'actions du jumelage pour la période 2017-2019, s'inscrivant dans la continuité tout en développant de nouveaux axes stratégiques de coopération autour de la culture et du tourisme, dans un objectif d'attractivité du territoire mais aussi, en transversalité, de rayonnement, notamment économique. Il est donc proposé de poursuivre la coopération décentralisée entre le Département de l'Essonne et la municipalité de Wuhan autour des grands axes suivants :

- soutenir les échanges éducatifs et la recherche ;

- intensifier les échanges culturels ;
- favoriser le tourisme en Essonne ;
- développer les partenariats pour des territoires durables et intelligents.

Afin d'assurer un suivi de qualité pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, il est proposé de renouveler la représentation de l'Essonne à Wuhan avec le recrutement d'un volontaire de solidarité internationale pour deux ans, via la structure France Volontaire.

La signature ultérieure d'un autre partenariat de coopération décentralisée, ou la relance de partenariats antérieurs (avec le Québec ou la Tunisie), sur le même modèle que celui développé avec la municipalité de Wuhan, reste une possibilité ouverte qui sera soumise, le cas échéant, à un nouveau vote de l'Assemblée départementale.

## **II - LE DEPARTEMENT ACCOMPAGNE ET ENCOURAGE LES INITIATIVES LOCALES**

L'internationalisation du territoire essonnien passe aussi par un accompagnement et un encouragement spécifique du Département aux initiatives locales, à travers :

- un appui aux porteurs de projets locaux, notamment les associations de ressortissants et les communes et EPCI du territoire ;
- un soutien à la mobilité des jeunes à l'international dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle.

Pour cela, le Département se positionne en porte d'entrée pour l'ensemble des acteurs essonniens de l'action internationale, afin de les accompagner au mieux dans leurs projets, en développant la fonction de conseil, de diagnostic et d'orientation du service de l'action internationale.

Le Département affirme également son souhait d'inscrire l'action internationale comme outil au service de ses politiques prioritaires, notamment la politique d'insertion jeunesse.

### **1- Accompagner les acteurs locaux de l'action internationale**

L'Essonne est un territoire résolument ouvert à l'international, par la richesse de son tissu associatif<sup>2</sup>, mais aussi par l'engagement des communes et de leurs regroupements<sup>3</sup>, des établissements scolaires et universitaires. Le Département soutient cette dynamique depuis plusieurs années, au travers d'un accompagnement spécifique des porteurs de projets, tant méthodologique que financier.

L'évolution de cet accompagnement a fait l'objet d'une concertation conduite en juillet et novembre 2016 auprès des acteurs et partenaires de l'action internationale, qui a permis d'identifier les atouts et défis de l'Essonne sur ce sujet et de faire émerger des priorités en termes d'action du Département.

---

<sup>2</sup> 597 créations d'associations de solidarité internationale entre 2004 et 2009.

<sup>3</sup> 50 collectivités essonniennes interviennent à l'étranger au travers d'accords de coopération décentralisée, soit 120 accords de coopération sur 27 pays.

Ces priorités sont déclinées en trois grands axes visant à renforcer les capacités à agir des acteurs locaux, à favoriser leur mise en relation et à concrétiser leurs projets :

- un soutien financier avec le lancement d'un appel à projets thématique annuel, qui pourra ponctuellement être complété par un dispositif spécifique de « Prix » favorisant la mise en valeur des bonnes pratiques des acteurs ;
- un soutien méthodologique avec un appui-conseil apporté par le service de l'action internationale, le développement de partenariats avec des associations structurantes du territoire, un plan de formation spécifique décliné annuellement ;
- une mise en réseau favorisant le partage de connaissances à travers l'organisation de groupes de travail thématiques et/ou géographiques visant à développer des outils de capitalisation à usage collectif et à appuyer la création de partenariats.

Cet accompagnement s'inscrit dans les grandes orientations suivantes :

- répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain ;
- favoriser le développement économique des territoires partenaires pour permettre un développement endogène, et ce en respectant les champs de compétences des collectivités locales et des Etats ;
- valoriser les échanges culturels, sportifs, éducatifs et de savoirs ;
- soutenir la francophonie ;
- favoriser un retour systématique sur le territoire essonnien des projets conduits à l'international, sous le format d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population.

## **2- Encourager la mobilité internationale des jeunes dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle**

Le Département pilote la politique de l'insertion dédiée aux jeunes, dans un objectif de développement de leur autonomie, de responsabilisation et d'accès à l'emploi. Cette politique d'insertion se déploie auprès des bénéficiaires du RSA mais aussi des moins de 25 ans.

L'action internationale, au moyen de dispositifs visant à promouvoir la mobilité à l'étranger, peut être un outil au service de cette politique qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes et à favoriser l'insertion de ceux qui sont le plus en difficulté socialement.

En effet, il est avéré que les expériences de mobilité internationale sont un appui à la remobilisation des jeunes et peuvent les aider à trouver leur voie vers un emploi ou une formation.

En cohérence et en complémentarité avec la politique départementale d'insertion jeunesse, il est proposé de développer, dans le cadre de la politique d'action internationale, une offre spécifique visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes essonnien et la rencontre interculturelle.

Cette offre, à construire avec la Direction de l'insertion et de l'emploi et les partenaires du territoire (missions locales, établissements de formation, structures porteuses locales et nationales), pourra se décliner par l'organisation de chantiers d'insertion, de stages et de séjours d'immersion professionnelle à l'étranger.

Dans une recherche de réciprocité, des accueils de stagiaires et de services civiques issus de nos zones de coopération pourront être organisés au sein des services départementaux ou des structures partenaires.

### **III – LE DEPARTEMENT RENFORCE LA VISIBILITE ET L'IMPACT DE L'ACTION INTERNATIONALE EN ESSONNE**

Politique structurant l'ouverture de la collectivité et du territoire sur le monde, dans une démarche de continuité et d'innovation, l'action internationale doit aussi renforcer son impact et sa visibilité en Essonne. Pour cela, il est proposé d'articuler son évolution autour de trois axes prioritaires :

- donner de la visibilité à la politique publique en communiquant et en donnant à voir et à comprendre ;
- utiliser l'action internationale du Département comme outil pédagogique pour mieux décrypter le monde d'aujourd'hui ;
- favoriser les partenariats et la mutualisation afin d'inscrire le Département dans une dynamique régionale, nationale et internationale.

#### **1- Une visibilité et une communication renforcée**

Une plus grande visibilité de l'action internationale conduite par le Département doit s'appuyer sur une communication renforcée des actions conduites, des projets financés mais aussi sur le développement de projets transversaux, notamment culturels.

Pour cela, de nouveaux outils de communication seront déployés : lancement d'une newsletter de l'action internationale, création de nouveaux supports (une exposition et un ouvrage de photographies valorisant les projets d'acteurs locaux subventionnés par le Département), organisation d'un évènement phare en Essonne croisant action internationale et animation culturelle.

#### **2- Une déclinaison pédagogique à destination des Essonniens et notamment du public collégien**

Dans l'objectif de sensibiliser les essonniens aux enjeux de la coopération et de la solidarité internationale, et de favoriser une restitution systématique en Essonne des projets internationaux qu'il finance, le Département souhaite développer et appuyer des projets pédagogiques, notamment à destination du public collégien.

Pour cela, un accompagnement spécifique sera mis en place à destination des acteurs locaux de l'action internationale (notamment par de la formation), afin de les inciter à organiser en Essonne des restitutions sur la mise en œuvre de leurs projets. Le Département pourra par ailleurs développer ses propres outils pédagogiques d'éducation à la citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale à destination du public collégien.

« La semaine de la solidarité internationale » est depuis 20 ans une référence nationale en matière d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité mondiales. La manifestation mobilise chaque année de nombreux acteurs essonniens qui organisent localement des temps de rencontres et d'échanges. La manifestation devient en 2017 le « Festival des solidarités ». Le Département réaffirme son rôle d'animateur et de coordinateur dans l'organisation locale de ce festival, et renouvelle pour cela son partenariat avec le Centre de Recherche et d'Information sur le Développement (CRID).



### 3- Une logique de partenariat et de mutualisation

La systématisation d'une démarche de mutualisation avec d'autres collectivités territoriales sur certains projets, et de partenariats avec des associations structurantes, doit permettre au Département d'optimiser les ressources à sa disposition pour diversifier et enrichir la politique publique.

La déclinaison de ces principes se traduit concrètement par la mise en place d'un partenariat avec le Groupement d'intérêt public « Yvelines Coopération Internationale et Développement » et le Conseil départemental des Yvelines, en vue de mutualiser leurs capacités d'expertise sur l'action internationale, et notamment sur la coopération avec le Sénégal et le Mali, soutenir plus efficacement les acteurs yvelinois et essonnais de l'action internationale et améliorer la visibilité de leur action.

Cette même logique de partenariat sera étudiée avec la Région Ile-de-France et d'autres collectivités du territoire en fonction des opportunités.

Les partenariats sont également favorisés avec des associations structurantes du territoire pour mieux soutenir les initiatives locales dans une logique de complémentarité avec l'action du Département (les partenariats avec les associations Maison du monde et Maison de sagesse, conclus dans cet objectif en 2014, courent encore jusqu'à la fin de l'année 2017).

Enfin, le Département s'inscrit dans une stratégie de valorisation et de promotion de son expertise sur l'action internationale, en faisant de cette action une référence au plan national. Il poursuit pour cela son adhésion à des réseaux nationaux et internationaux (Cités Unies France, Cités et Gouvernements Locaux Unis...).

## IV – LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

Le budget 2017 de la politique d'action internationale s'élève à 683 650 € en dépenses et 388 500 € en recettes. Il convient de préciser la spécificité de ce secteur, à savoir l'intégration des recettes aux crédits de dépenses du budget.

Il est proposé de donner délégation à la Commission permanente pour se prononcer ultérieurement sur la mise en œuvre de la politique publique et pour approuver les protocoles de financement et conventions correspondantes.

En conséquence, si vous réservez une suite favorable à ces propositions, je vous prie de bien vouloir :

APPROUVER les nouvelles orientations de l'action internationale du Département,

DONNER délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre de la politique d'action internationale,

DEMANDER au Président du Conseil départemental de procéder à la recherche de financements et/ou cofinancements des projets d'action internationale portés par la collectivité, et de conclure les conventions correspondantes,

DIRE que des partenariats formalisés par conventions annuelles ou pluriannuelles pourront être conclus avec des associations structurantes du secteur de l'action internationale et/ou des collectivités territoriales françaises et leurs groupements, dans un objectif de mutualisation des expertises et des actions,

DONNER délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur les réponses aux appels à projets annuels liés à ces nouvelles orientations, et attribuer les subventions correspondantes,

APPROUVER le plan d'action du jumelage entre le Conseil départemental de l'Essonne et la municipalité de Wuhan pour la période 2017-2019,

ME DEMANDER ou demander à mon délégataire de signer le dit plan d'action,

DONNER délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur les modalités de mise en œuvre, les déclinaisons opérationnelles et le financement des dispositions de ce plan d'action,

APPROUVER la convention de mission de volontariat entre le Conseil départemental de l'Essonne et France Volontaire pour le recrutement d'un représentant de l'Essonne à Wuhan sous le statut de Volontaire de solidarité internationale, pour un montant de 62 950 € sur trois ans,

ME DEMANDER ou demander à mon délégataire de signer ladite convention,

APPROUVER le protocole de partenariat entre le Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil départemental des Yvelines et le Groupement d'intérêt public Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID),

ME DEMANDER ou demander à mon délégataire de signer ledit protocole de partenariat,

DONNER délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur les modalités de mise en œuvre, les déclinaisons opérationnelles et le financement des dispositions de ce protocole de partenariat,

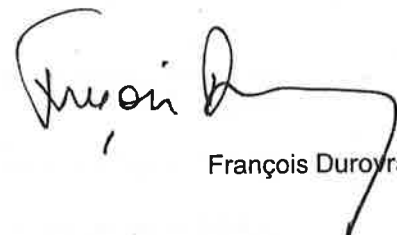
APPROUVER la convention de partenariat entre le Conseil départemental de l'Essonne et le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) pour un montant de 5000 € en 2017,

ME DEMANDER ou demander à mon délégataire de signer ladite convention,

DIRE que les dépenses sont prévues au chapitre 65, article 6574, fonction 041 du budget départemental dans la limite des crédits disponibles chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil départemental



François Duroyray